



**CERTIFICATION
AVIS PUBLIC
Dépôt du rapport financier consolidé et
du rapport du vérificateur 2019**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée qu'à la séance ordinaire du 3 juin 2020 à 20 h tenue par visioconférence et en direct sur le Facebook de la Ville de Carignan, le trésorier de la Ville déposera le rapport financier consolidé et le rapport du vérificateur pour l'année financière 2019.

Selon l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier doit, lors d'une séance du Conseil, déposer le rapport financier ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre.

Au moins cinq (5) jours avant cette séance, le greffier donne avis public que les rapports y seront déposés.

Donné à Carignan, ce 25 mai 2020.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 25 mai 2020 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 25 mai 2020.

Donné à Carignan, ce 25 mai 2020.

Ève Poulin, avocate
Greffière